

CARACTERISTIQUES ESG PROMUES

- Ce produit est investi dans des entreprises qui se distinguent par leur bonne gouvernance et promouvant des caractéristiques environnementales et sociales, telles que la bonne gouvernance d'entreprise, l'engagement des employés, la transparence et la responsabilité environnementale.
- Ce produit n'a pas d'objectif d'investissement durable.
- Le processus d'investissement de ce produit prévoit que 100 % des sociétés du portefeuille ainsi que 100 % de l'univers investissable (Focus List) soient couvertes par l'analyse ESG et font l'objet d'un suivi régulier des thèmes ESG.
- Ce produit a une politique d'engagement actionnarial stricte, et l'équipe de gestion s'engage régulièrement avec les entreprises de la « Focus List » sur les questions ESG, ce qui peut conduire à des actions de désinvestissement.
- Le taux de couverture des notations ESG et de la méthodologie ISR au sein du compartiment est de 100%.
- Le compartiment n'utilise pas d'instruments financiers dérivés. Ainsi, il n'y a pas d'utilisation de produits dérivés contribuant à la réalisation de caractéristiques environnementales ou sociales.
- Le compartiment n'investit pas dans des sous-jacents.

Le processus d'investissement valorise les facteurs ESG et les prend en compte dans l'analyse fondamentale :

Environnement

- Mise en œuvre pour gérer et réduire les risques environnementaux, le changement climatique, les déchets toxiques et la consommation d'eau,
- Réduction de l'empreinte carbone,
- Rigueur, véricité et qualité des informations dans les rapports non financiers.

Social

- Égalité des chances et de rémunération sans distinction de sexe ou d'âge,
- Participation à des activités bénévoles ou philanthropiques,
- Respect des droits de l'homme et de la diversité à tous les niveaux de l'entreprise.

Gouvernance

- Alignement des intérêts entre les membres du conseil d'administration et les actionnaires,
- Accent mis sur l'éthique, y compris la sécurité des employés,
- la gestion de la chaîne d'approvisionnement et la qualité des produits.

STRATEGIE D'INVESTISSEMENT

Implémentation de la stratégie et éléments contraignants

L'analyse ESG est mise en œuvre tout au long du processus d'investissement et n'est pas différente de la recherche fondamentale bottom-up. Les données extra-financières issues du fournisseur de données ESG ISS sont utilisées. La mise en œuvre de l'ESG et la prise en compte des risques de durabilité au sein du compartiment se fait par le biais de l'engagement actionnarial auprès de la direction des entreprises investies. L'équipe d'investissement utilise la carte de matérialité du SASB comme cadre général pour organiser l'analyse ESG et comprendre comment les problèmes ou opportunités potentiels peuvent affecter l'entreprise.

Dans le cadre du processus d'investissement, un classement interne ESG des entreprises de la Focus List est établi, de la plus durable à la moins durable, et réévalué en permanence. En tenant compte de ce classement, l'équipe recherche les entreprises qui investissent le plus dans toutes leurs composantes matérielles, telles que leurs employés, l'innovation client, les communautés et création de valeur organique.

De telles franchises sont plus résilientes et profitent souvent d'événements défavorables pour générer encore plus de valeur pour les constituants et/ou être assez agiles pour changer leur modèle d'entreprise. À l'inverse, les investissements dans des entreprises présentant des problèmes ESG potentiels, tels qu'une mauvaise gouvernance ou une main-d'œuvre non engagée, sont moins bien notés car le risque d'événements indésirables est beaucoup plus grand.

Il n'y a pas de liste d'exclusion ou de réduction de l'univers d'investissement, mais l'investissement n'est autorisé que dans les entreprises présentant un cas d'investissement ESG convaincant.

Évaluation des pratiques de bonne gouvernance

ISS ESG est utilisé pour accéder aux informations sur la qualité de la gouvernance, ainsi qu'ISS Governance pour la recherche et les conseils de vote par procuration. L'engagement des entreprises étant une partie importante du processus d'investissement, l'évaluation de la gouvernance inclut la réactivité de la direction aux efforts d'engagement.

L'équipe d'investissement suit tous les engagements de l'entreprise par le biais d'une base de données exclusive sur les engagements.

Plus d'informations sur la stratégie d'investissement est disponible sur le site internet : www.eagleasset.com/strategies/investment-strategies/small-cap-strategy.

Méthodologie ESG

POLITIQUE D'ENGAGEMENT

La méthodologie ESG utilisée est axée sur l'engagement actionnarial. L'engagement, ainsi que l'évaluation des questions ESG, font partie intégrante du processus global de recherche fondamentale. Toutes les entreprises de la liste Focus sont suivies au même titre que le portefeuille.

L'équipe d'investissement suit les engagements de l'entreprise en utilisant sa propre base de données d'engagement.

L'évaluation de tous les facteurs fondamentaux, ainsi que les résultats des engagements avec la direction, déterminent les sociétés à acheter dans le portefeuille.

En outre, par l'intermédiaire de la société mère Carillon Tower Advisers, l'équipe d'investissement participe à diverses initiatives qui soutiennent l'investissement durable, notamment le Stewardship Committee qui établit les directives de vote par procuration et les protocoles d'engagement des entreprises, et le groupe de travail sur les données ESG qui élabore un cadre pour soutenir une recherche et une analyse ESG plus solides.

INTEGRATION DES CRITERES ESG

Ci-dessous les principales étapes d'inclusion de l'ESG dans le processus d'investissement et la manière dont les questions ESG sont évaluées :

- 1) Les entreprises candidates à l'investissement sont évalués sur la base de nombreux facteurs fondamentaux, y compris les données ESG de la base de données Bloomberg et de la base de données ISS basée sur l'ESG.
- 2) Si les entreprises candidates à l'investissement passent cette première évaluation, un membre de l'équipe procède à une évaluation fondamentale complète de l'entreprise. Cette évaluation est documentée dans le rapport d'initiation exclusif et est ensuite examinée par l'ensemble de l'équipe d'investissement. Tous les rapports d'initiation comprennent une thèse d'investissement, une thèse sur la durabilité de l'entreprise et une thèse ESG, qui met en évidence les risques et les opportunités ESG. L'équipe utilise la carte de matérialité du SASB comme cadre général pour réfléchir à la manière dont les problèmes ou les opportunités potentiels peuvent affecter l'entreprise.
- 3) Si l'équipe d'investissement détermine que l'entreprise est un candidat viable à l'investissement, elle est placée sur la liste Focus. Cette liste d'entreprises entièrement filtrée constitue l'univers d'investissement et comprend à la fois des entreprises en portefeuille et des candidats potentiels à l'investissement.

SUIVI DES CARACTERISTIQUES ESG

Le fondement de la stratégie ESG est basé sur un engagement à long terme avec les entreprises et un suivi des émetteurs, en utilisant ce que nous appellerions une **stratégie Best Effort**.

L'équipe d'investissement ne s'attend pas à ce que chaque entreprise soit exempte de tous les problèmes ESG et considère qu'il est de la responsabilité des gestionnaires d'actifs de travailler avec la direction des entreprises investies afin de chercher à améliorer ses faiblesses et tous les problèmes liés à l'entreprise.

L'équipe d'investissement met toutefois en œuvre des actions de désinvestissement à l'égard des entreprises si la direction refuse de s'engager sur des questions considérées comme essentielles à la construction d'une entreprise durable.

Voici quelques exemples de " Red Flag " qui peuvent conduire à un désinvestissement :

- Un changement majeur de la direction,
- Une acquisition majeure dans un autre secteur vertical ou une acquisition considérée comme visant à devenir "large",
- Un désinvestissement majeur dans un domaine qui faisait partie de la thèse d'investissement,
- Un audit financier mineur ou un audit d'usine de fabrication,
- Un changement important dans la stratégie d'allocation du capital,
- Un changement de la politique de R&D,
- Un changement d'auditeurs,
- Un changement dans la reconnaissance des revenus,
- Un mensonge de la direction lors d'un engagement trimestriel,
- Une controverse difficile à comprendre par l'équipe d'investissement.

Dans le cadre du processus d'engagement actionnarial, le suivi des analyses ESG est organisé grâce à la base de données d'engagement propriétaire. L'équipe d'investissement suit les analyses relatives aux personnes rencontrées, le type de réunion et les sujets abordés. Des rapports de mission sont produits et des notes de réunion sont conservées, ce qui permet à l'équipe de suivre les progrès réalisés par rapport aux objectifs spécifiques discutés avec la direction des entreprises.

Politique de vote par procuration

Un aspect important de la gestion active du portefeuille est l'exercice du droit, en tant qu'actionnaires, de voter par procuration d'une manière conforme aux meilleurs intérêts et valeurs des investisseurs d'Eagle Vermont. L'équipe d'Eagle Vermont a adopté un ensemble complet de directives de vote par procuration qui favorisent des pratiques de gouvernance d'entreprise responsables et reflètent une approche réfléchie d'un large éventail de questions environnementales et sociales.

En général, Eagle Vermont soutient les résolutions d'actionnaires qui protègent et/ou renforcent les droits des actionnaires, améliorent la responsabilité des entreprises, augmentent la transparence, soutiennent la diversité, affirment l'indépendance du conseil d'administration, protègent l'environnement, défendent les droits de l'homme et encouragent les pratiques commerciales responsables.

Conformément à ses principes d'investissement environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), Eagle Vermont soutient généralement les résolutions d'actionnaires qui améliorent la transparence, soutiennent la diversité, protègent l'environnement, défendent les droits de l'homme et encouragent les pratiques commerciales responsables.

La politique de vote par procuration d'Eagle Vermont est disponible sur le site internet www.gaylussacgestion.com sur la page du compartiment Eagle U.S. Small Cap Strategy.

La politique d'engagement actionnarial de Gay-Lussac Gestion est disponible sur le site internet www.gaylussacgestion.com rubrique Investissement Responsable.

INDICE DE REFERENCE UTILISE

L'indice de référence choisi par l'équipe de gestion pour refléter l'objectif d'investissement du compartiment est le Russell 2000.

Cet indice de référence n'est pas aligné avec les caractéristiques environnementales et sociales promues par le compartiment.

SOURCES ET TRAITEMENT DES DONNÉES

A ce jour, la promotion des caractéristiques ESG du compartiment s'appuie sur une analyse extra-financière réalisée par les équipes internes d'Eagle Vermont, en utilisant la carte de matérialité SASB, ISS-ESG, Bloomberg, des informations émanant directement des entreprises par le biais de publications réglementées, de jour de marché de capitaux ou d'échange direct, l'utilisation de bases de données open-source et des informations obtenues lors d'échanges avec nos pairs, partenaires ou courtiers.

LIMITES À LA PROMOTION DES CARACTÉRISTIQUES DE L'ESG

- La mise en place d'une méthodologie ISR cohérente présente des limites méthodologiques. En effet, il n'existe actuellement pas de cadre ou de liste de facteurs universellement reconnus dont il faut tenir compte pour s'assurer que les investissements sont durables, et le cadre juridique et réglementaire régissant la finance durable est toujours en cours de développement.
- Les informations ESG disponibles, que ces dernières proviennent de fournisseurs de données tiers ou des émetteurs eux-mêmes peuvent être incomplètes, inexactes, parcellaires, ou indisponibles, ce qui peut avoir un impact négatif sur un portefeuille qui s'appuie sur ces données pour évaluer l'inclusion ou l'exclusion appropriée d'un titre. L'approche de la finance durable sera amenée à évoluer et à se développer au fil du temps, à la fois en raison de l'affinement des processus de décision d'investissement visant à prendre en compte les facteurs et les risques ESG, mais aussi en raison des évolutions juridiques et réglementaires.

¹SFDR fait référence au règlement (UE) 2019/2088 appelé aussi « Règlement Disclosure ».

Pour plus d'informations, nous vous invitons à consulter notre Politique ESG, disponible sur <https://www.gaylussacgestion.com/> ; dans la rubrique Investissement Responsable.

Ce document est un document non contractuel, strictement limité à l'usage privé du destinataire, diffusé à des fins d'information et ne saurait en aucun cas s'interpréter comme constituant une offre de vente ou d'achat des titres ou produits mentionnés. Il est la propriété de Gay-Lussac Gestion. La reproduction ou la distribution en est strictement interdite sans l'autorisation écrite préalable de Gay-Lussac Gestion. L'investisseur doit être conscient que le capital n'est pas garanti et que l'investissement comporte des risques spécifiques pour plus de détails, veuillez consulter le DICI/Prospectus, disponible sur <https://www.gaylussacgestion.com/>.